

		Réf.	ICPE-00
		Révision	01
		Destinataire(s)	DIMENC
		Date	01/07/2025
		Rédacteur	Darrimajou Yannick
Objet	Installation classée pour la protection de l'environnement		
Titre livrable	STATION MOBIL – LA FOA SOU MIS A DECLARATION		

Sommaire

FORMULAIRE DE DECLARATION	1
---------------------------------	---

Annexes

- Annexe 1 : RIDET et K-BIS
- Annexe 2 : Plan de localisation
- Annexe 3 : Plan orienté – Périmètre des 100 mètres
- Annexe 4 : Plan des équipements et moyens de lutte contre l'incendie
- Annexe 5 : Schéma de la distribution
- Annexe 6 : Plan de drainage et d'assainissement
- Annexe 7 : Dimensionnement des systèmes de traitement des eaux huileuses de la station

FORMULAIRE DE DECLARATION

Réf : F15024.05

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en un exemplaire papier accompagné d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.
Direction du développement durable des territoires
Service de Gestion et de Préservation des Ressources (SGPR)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SGPR
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____ Date de réception : ____/____/____

Déclaration jugée : ☐ Complète ☐ Incomplète

Inspecteur : _____

* EXPLOITATION CONCERNÉE : _____

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : _____

* Zone PUD : _____

* N° rue / N° lot et nom lotissement : _____

* Références cadastrales : _____

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____ Y : _____

IDENTITÉ DU DÉCLARANT

☐ Vous êtes un particulier

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du déclarant : _____

☐ Vous êtes une personne morale

* Raison sociale : _____

Dénomination commerciale : _____

* Forme juridique : _____

* Adresse du siège social : _____

* ☐ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM ☐ N° RA : _____

☐ Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du signataire : _____

Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Fonction : _____

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

*** ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION**

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
		D : régime de déclaration NC : activité non classée

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
2. Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

*J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante _____

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

☐ Oui ☐ Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

* Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

* Signature du déclarant :

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

*Champs obligatoires

**Direction du développement durable des
territoires (DDDT)**
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique

Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- ☐ Formulaire de déclaration dûment complété
- ☐ Soit un extrait du K-bis de moins de 6 mois soit un justificatif de moins de 6 mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) (à fournir en outre au format numérique)
- ☐ Un justificatif des pouvoirs du signataire
- ☐ Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- ☐ Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Dans le cas d'un élevage ou d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées

- ☐ Un plan d'épandage lorsque les effluents de l'élevage ou les boues de l'ouvrage de traitement et d'épuration sont voués à être épandus.

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

Annexe 1 : RIDET et K-BIS

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
34 bis rue du Général Gallieni
BP M2
98849 Nouméa CEDEX

N° de gestion 2023B00157

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 22 avril 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	1 575 844 R.C.S. Nouméa
Date d'immatriculation	13/03/2023
Dénomination ou raison sociale	TFPP
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital social	100 000,00 Franc Cfp
Adresse du siège	Lot 195 route du Cimetiere (B.P.1143 - 98880 la Foa) 98880 La foa
Durée de la personne morale	Jusqu'au 12/03/2122
Date de clôture de l'exercice social	30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	GAGNAIRE Pierre - Julien
Date et lieu de naissance	Le 25/09/1988 à Nouméa (988)
Nationalité	Française
Domicile personnel	114 route des Boeufs 98880 La foa

Gérant

Nom, prénoms	RUEDA Fauve, Jeannine, Andrée
Date et lieu de naissance	Le 27/09/1994 à Nouméa (988)
Nationalité	Française
Domicile personnel	114 route des Boeufs 98880 La foa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	251 village la foa (B.P.1143 - 98880 la Foa) 98880 La foa
Nom commercial	STATION MOBIL LA FOA
Enseigne	STATION MOBIL LA FOA
Activité(s) exercée(s)	Station service
Date de commencement d'activité	01/05/2023
Origine du fonds ou de l'activité	Prise en location-gérance
Mode d'exploitation	Exploitation personnelle
Locataire-gérant	
Dénomination	MOBIL SA

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	3 route terminale 1 Village 98890 Paita
Enseigne	Station Mobil PAITA
Activité(s) exercée(s)	Station service
Date de commencement d'activité	01/07/2024
Origine du fonds ou de l'activité	Prise en location-gérance
Loueur du fonds	
Dénomination	MOBIL INTERNATIONAL PETROLEUM CORPORATION

Adresse

Etat du Delaware - Etats Unis d'Amérique 1029 Orange Street - Corporation Trust
Center - Wilmington Faifax 3225 Gallows Road (Etats-Unis d'Amérique)

Date du contrat

Début 01/07/2024 Terme 01/07/2025

Contrat renouvelable par tacite reconduction

Mode d'exploitation

Location-gérance

Le registre du commerce de Nouméa



FIN DE L'EXTRAIT

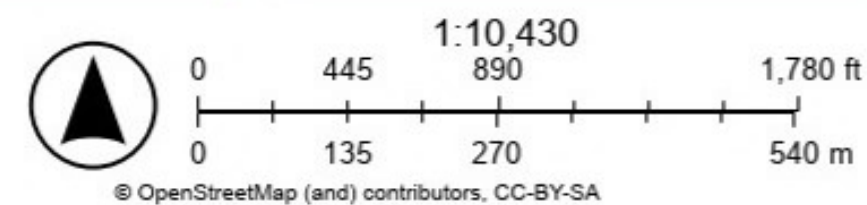
R.C.S.Nouméa - 22/04/2025 - 09:45:12

Annexe 2 : Plan de localisation

PLAN SITUATION



07/07/2025 09:15:19



RGNC LAMBERT NC : X : 454587 Y : 235458

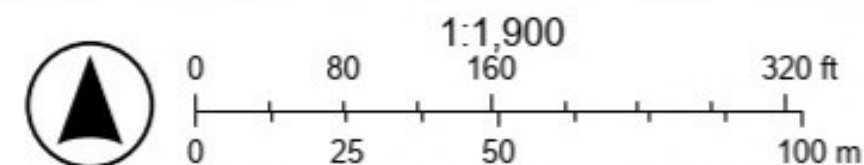
NIC : 584598-8869

Annexe 3 : Plan orienté – Périmètre des 100 mètres

PLAN A 100 m

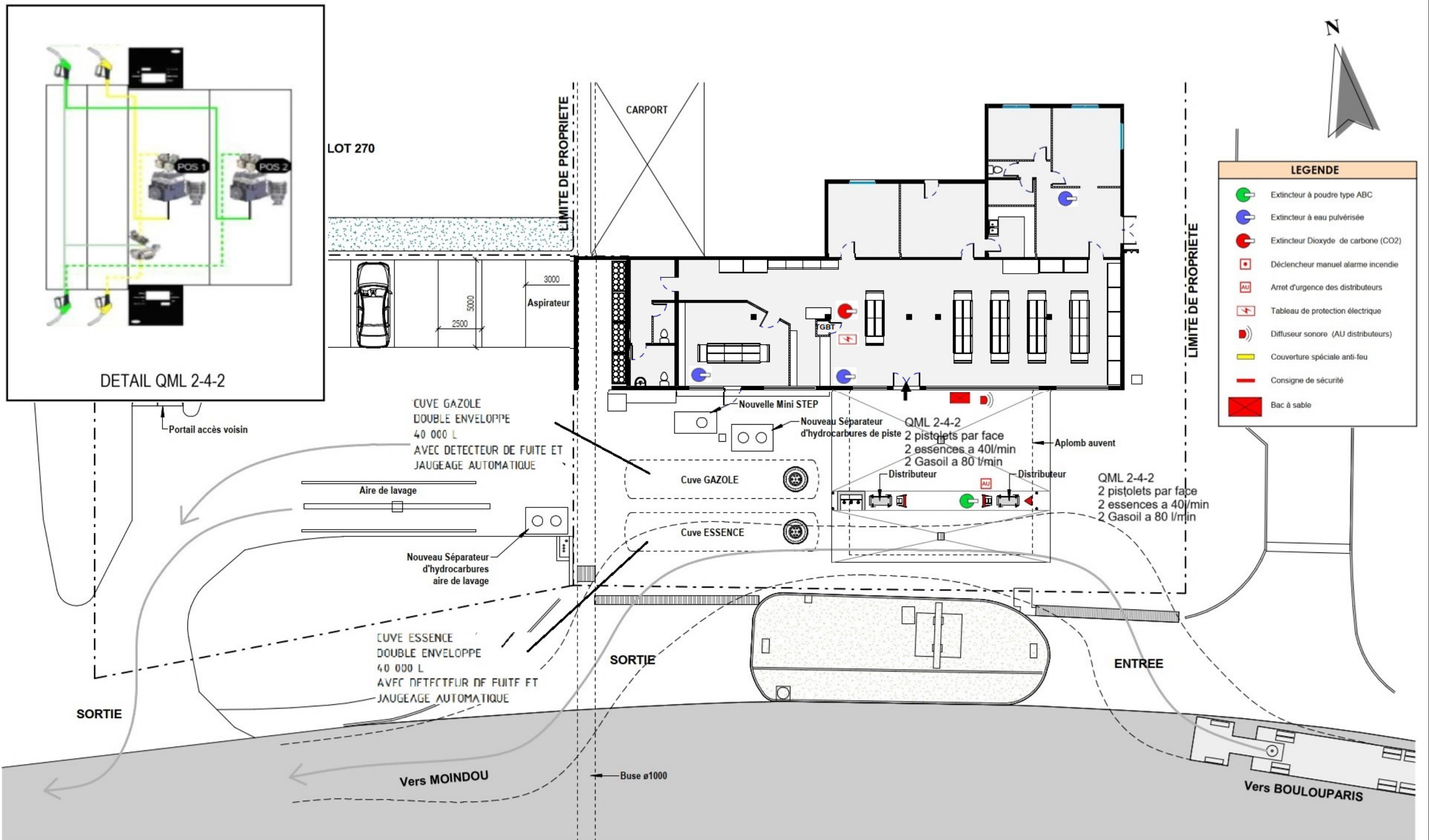


07/07/2025 09:16:37



Source: Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, GIE SERAIL / Province Nord / Province Sud / Ville de Nouméa / Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, GIE SERAIL / Province Nord / Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Annexe 4 : Plan des équipements et moyens de lutte contre l'incendie



Mobil

STATION SERVICE DE LA FOA

PROJET

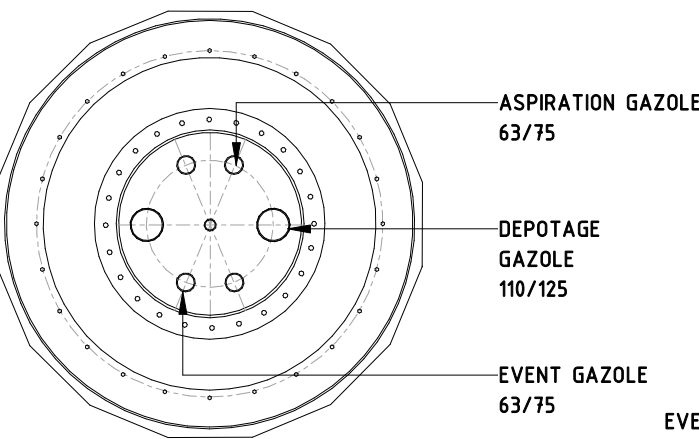
INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATIONS
01	07.07.25	DL	YD	
PHASE:		ECHELLE: 1 : 200		 1 rue Dange - TRIANON BP 1484 - 98845 Nouméa Cedex e-mail : ed@gindustries.nc
PLAN N°:		002		

Annexe 5 : Schéma de la distribution

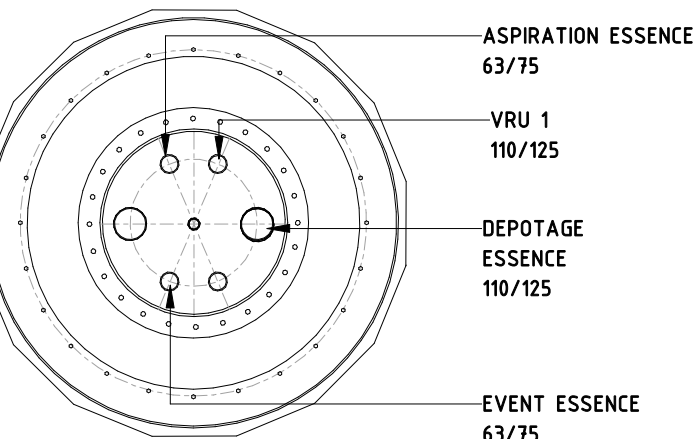
LEGENDE

TYPE DE LIGNE	DESCRIPTION	ø
	GO ES DEPOTAGE	125/110
	GO ES ASPIRATION	75/63
	EVENT	75/63
	RECUPERATION VAPEUR90	

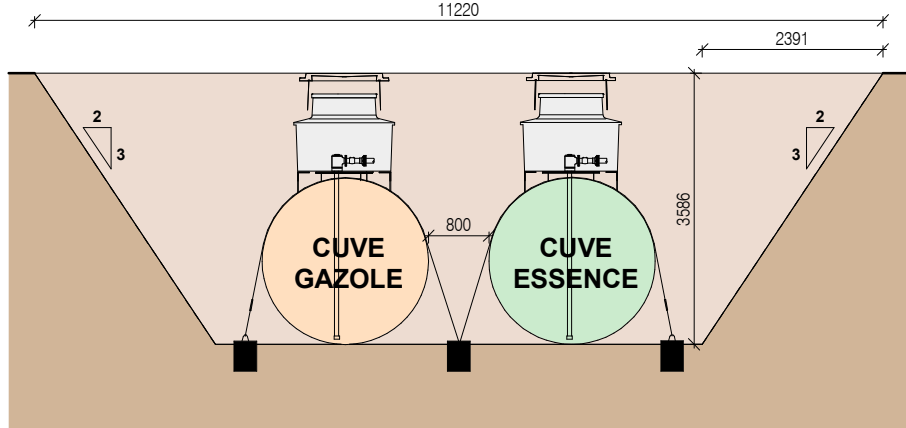
NOTA: Toutes les tuyauteries seront en double enveloppe (D.E.)



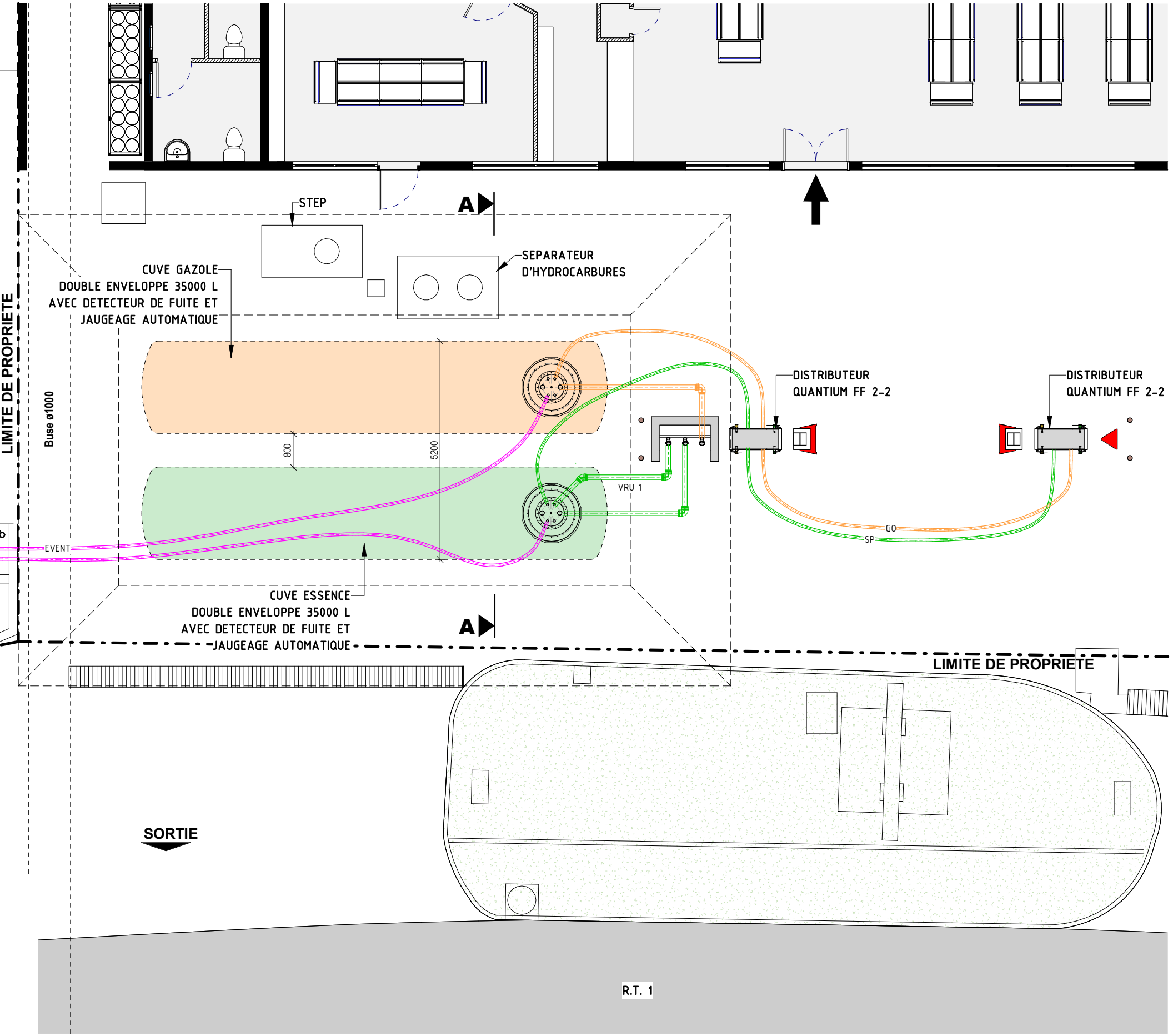
CUVE GAZOLE



CUVE ESSENCE



COUPE AA
ECHELLE: 1/100



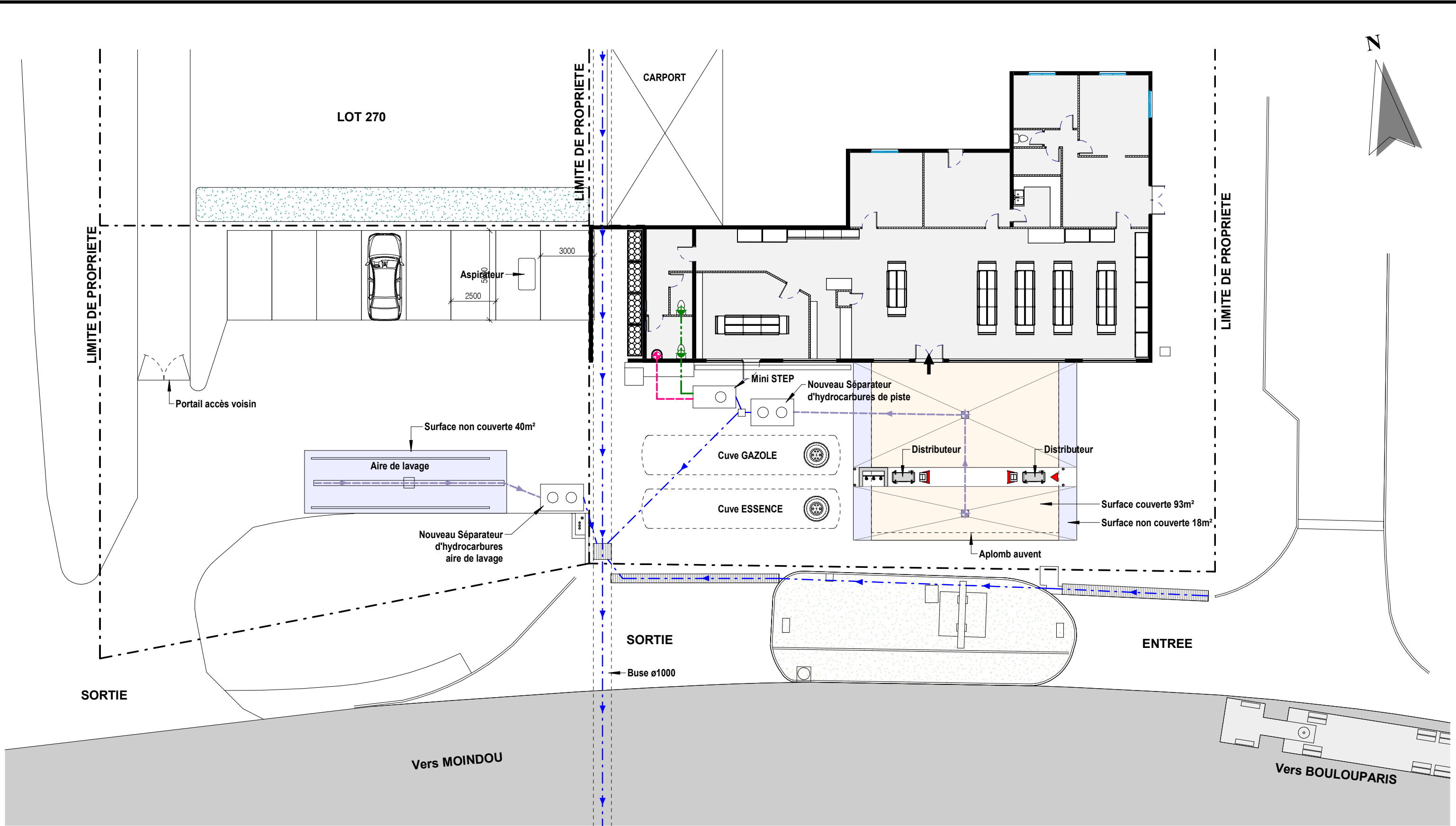


STATION SERVICE DE LA FOA

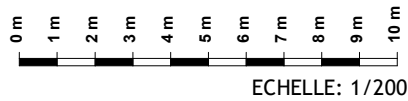
HYDROCARBURES

INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATIONS
01	18.07.25	DL	YD	
PHASE: A.P.S.		ECHELLE: Comme indiqué		 1 rue Dange - TRIANON BP 1484 - 98845 Nouméa Cedex e-mail : ed@gtindustries.nc
PLAN N°:		004		

Annexe 6 : Plan de drainage et d'assainissement



LEGENDE ASSAINISSEMENT	
	EAUX USEES (EU)
	EAUX VANNES (EV)
	EAUX HUILEUSES (EH)
	EAUX PLUVIALES (EP)



	INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATIONS
	01	18.07.25	DL	YD	
STATION SERVICE DE LA FOA	PHASE:	A.P.S.	ECHELLE:	Comme indiqué	 1 rue Dange - TRIANON BP 1484 - 98845 Nouméa Cedex e-mail : ed@gtindustries.nc
ASSAINISSEMENT	PLAN N°:			005	

Annexe 7 : Dimensionnement des systèmes de traitement des eaux huileuses de la station

TE DE CALCUL - SEPARATEUR HYDROCARBURE - PISTE CARBURA

Identification des sources d'eaux polluées traitées par le débourbeur-séparateur

Les séparateurs-débourbeurs sont installés sur toutes les zones pouvant présenter un risque de relargage d'hydrocarbures c'est à dire s'il y a un risque que des hydrocarbures soient emportés par les eaux de lavages ou soient lessivés par des eaux de ruissellement

Un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures sera implanté pour le traitement des eaux susceptibles d'être chargées en hydrocarbures à savoir:

Total zone couverte :	95 m²
Distribution VL	95 m ²
	m ²
Total zone découverte	30 m²
Distribution VL	30 m ²
	m ²

Dimensionnement du débourbeur-séparateur

Critères de dimensionnement d'un débourbeur-séparateur

Pour les aires de remplissage et/ou de distribution de carburant, le dimensionnement des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures est défini par l'arrêté du 15 avril 2010.

La taille nominale de l'appareil est définie en prenant comme unité de débit 45 l/h/m² pour les surfaces découvertes. Un coefficient de 0,5 est appliqué pour les surfaces équipées d'un auvent.

De manière majorante, cette note de calcul utilise le débit d'eau record pouvant entrant dans le séparateur. Ce débit correspond soit au débit total d'eau de lavage, soit à un épisode pluvieux record déterminé pour le site. L'intensité pluviométrique de ce dernier est tirée de la carte 8 du rapport DAVAR 2011 (*Synthèse et régionalisation des données pluviométriques de la Nouvelle Calédonie*). Ce mode de calcul apparaît donc mieux adapté au contexte de la Nouvelle-Calédonie.

Calcul en cas de pluies des sources d'eau en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Surface des zones découvertes, collecte des eaux de pluie :	30 m ²
Surface des zones couvertes (affectées d'un coefficient 0,5), collecte des eaux de pluie :	48 m ²
Record de précipitation retenu: IdF (60min, 10ans) - Source DAVAR	72 mm
Coefficient de ruissellement	1
Débit maximum des eaux de pluie à traiter	Qp = 1,55 l/s

Calcul par temps sec des sources majorantes en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Robinet de puisage	
1 x Robinet DN15	0,5 l/s
0 x Robinet DN20	0 l/s
0 x Robinet DN25	0 l/s
Equipements de lavage	
0 x Portique de Lavage	0 l/s
0 x Haute pression	0 l/s
Débit maximum des eaux de lavage à traiter	Qu = 0,5 l/s

Détermination de la Taille Nominale (TN) du séparateur

Cas n°1 : Traitement des eaux usées en période de pluie **1,6 l/s**

TN = Qp x Fd

Fd = 1 (Hydrocarbures = 1 et huile moteur possible si atelier ou garage = 2)

Cas n°2 : Traitement des eaux usées en période de lavage (hors pluie) **0,50 l/s**

TN = [Qp=0 + Fx.Qu] x Fd

Fx = 1 (Lavage de véhicule et Distribution couverte)

En retenant le cas majorant, **TN = 1,6 l/s**

⇒ Selon le catalogue des produits disponibles, le débit du séparateur sera de **3 l/s**

Détermination de la taille du débourbeur

Le volume du débourbeur est de 200 x TN = **600 L**

Station-service 200xTN et aire de lavage 300xTN

NOTE DE CALCUL - SEPARATEUR HYDROCARBURE - ZONE LAVAGE

Identification des sources d'eaux polluées traitées par le débourbeur-séparateur

Les séparateurs-débourbeurs sont installés sur toutes les zones pouvant présenter un risque de relargage d'hydrocarbures c'est à dire s'il y a un risque que des hydrocarbures soient emportés par les eaux de lavages ou soient lessivés par des eaux de ruissellement

Un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures sera implanté pour le traitement des eaux susceptibles d'être chargées en hydrocarbures à savoir:

Total zone couverte :	0 m²
Lavage	0 m ²
	m ²
Total zone découverte	40 m²
Lavage	40 m ²
	m ²

Dimensionnement du débourbeur-séparateur

Critères de dimensionnement d'un débourbeur-séparateur

Pour les aires de remplissage et/ou de distribution de carburant, le dimensionnement des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures est défini par l'arrêté du 15 avril 2010.

La taille nominale de l'appareil est définie en prenant comme unité de débit 45 l/h/m² pour les surfaces découvertes. Un coefficient de 0,5 est appliqué pour les surfaces équipées d'un auvent.

De manière majorante, cette note de calcul utilise le débit d'eau record pouvant entrant dans le séparateur. Ce débit correspond soit au débit total d'eau de lavage, soit à un épisode pluvieux record déterminé pour le site. L'intensité pluviométrique de ce dernier est tirée de la carte 8 du rapport DAVAR 2011 (*Synthèse et régionalisation des données pluviométriques de la Nouvelle Calédonie*). Ce mode de calcul apparaît donc mieux adapté au contexte de la Nouvelle-Calédonie.

Calcul en cas de pluies des sources d'eau en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Surface des zones découvertes, collecte des eaux de pluie :	40 m ²
Surface des zones couvertes (affectées d'un coefficient 0,5), collecte des eaux de pluie :	0 m ²
Record de précipitation retenu: IdF (60min, 10ans) - Source DAVAR	72 mm
Coefficient de ruissellement	1
Débit maximum des eaux de pluie à traiter	Qp = 0,8 l/s

Calcul par temps sec des sources majorantes en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Robinet de puisage	
0 x Robinet DN15	0 l/s
1 x Robinet DN20	1 l/s
0 x Robinet DN25	0 l/s
Equipements de lavage	
1 x Portique de Lavage	2 l/s
0 x Haute pression	0 l/s
Débit maximum des eaux de lavage à traiter	Qu = 3 l/s

Détermination de la Taille Nominale (TN) du séparateur

Cas n°1 : Traitement des eaux usées en période de pluie	0,8 l/s
TN = Qp x Fd	
Fd = 1 (Hydrocarbures = 1 et huile moteur possible si atelier ou garage = 2)	
Cas n°2 : Traitement des eaux usées en période de lavage (hors pluie)	3,00 l/s
TN = [Qp=0 + Fx.Qu] x Fd	
Fx = 1 (Lavage de véhicule et Distribution couverte)	
En retenant le cas majorant,	TN = 3,0 l/s
⇒ Selon le catalogue des produits disponibles, le débit du séparateur sera de	3 l/s

Détermination de la taille du débourbeur

Le volume du débourbeur est de	300 x TN =	900 L
Station-service 200xTN et aire de lavage 300xTN		